



Cazères,
Le 14 Novembre 2022,

Objet : Vigilance Hiver 2022/2023 - Information destinée aux usagers

Chers abonnés, chers usagers,

Nous traversons aujourd'hui une crise énergétique dans un contexte exceptionnel d'incertitudes, qui oblige les pouvoirs publics et RTE, *le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité, chargé de réguler l'équilibre entre la production et la consommation du système électrique*, à prendre des mesures visant à réduire la consommation d'électricité des français, notamment en cas de vague de froid.

En tant que gestionnaire de réseau et fournisseur d'électricité sur la commune de Martres-Tolosane, nous pouvons donc être amenés à procéder à des coupages d'électricité sur ordre de RTE.

Vous pouvez, dès aujourd'hui vous tenir informés, en consultant le site www.monecowatt.fr et en vous inscrivant à l'alerte vigilance coupure.

Vous trouverez au verso de ce courrier le déroulement des opérations en cas de coupure annoncée sur la commune.

Toutes les informations communiquées sont celles connues à aujourd'hui et sont susceptibles d'évoluer. Elle sont données à titre indicatif afin que chacun puisse s'organiser pour pallier à cette interruption de fourniture d'énergie.

Même si le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu, il s'agit d'un dispositif qui restera exceptionnel. La situation est sous vigilance et les dernières prévisions sont plutôt rassurantes.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

L'équipe d'Eleance

*Les personnes dites médicalement prioritaires, c'est-à-dire les patients à hauts risques vitaux (PHRV- sous respirateur plus de 20h/24h) peuvent se faire connaître auprès de l'ARS en remplissant un dossier (certificat médical cerfa 10402*02 + cerfa 10401*02 à fournir). Ces documents sont à disposition auprès de l'accueil de la Mairie de Martres et de la Régie, ou peuvent être téléchargés sur internet.*

VIGILANCE HIVER 2022/2023

Concrètement, comment cela se passe en cas de coupure ?

Information à J-3 :

✉ Information par RTE d'une situation tendue sur l'équilibre production/consommation du réseau électrique. (signal Ecowatt rouge)

✉ Communication de cette information auprès de nos usagers sur notre site internet www.eleance.fr, qui sera relayée sur le site internet de la Mairie www.mairie-martres-tolosane.fr, les réseaux sociaux de la commune ainsi qu'auprès des acteurs locaux.

A ce stade, la coupure n'est pas confirmée et chacun d'entre nous pourra contribuer à limiter la consommation électrique en adoptant les éco-gestes et réduire ainsi le risque de coupure. Vous pouvez retrouver les éco-gestes sur www.monecowatt.fr

Information à J-1 :

RTE constate toujours le déséquilibre sur le réseau entre consommation et production et confirme le besoin de délestage. **La Régie sera avertie la veille au soir par un ordre de délestage :**

✉ **21h00** : **Eleance** sera en mesure de préciser les conditions de la coupure : horaires, durée

➤ **Maximum 2h00 de coupure**

➤ **En priorité sur des créneaux spécifiques aux heures de tension**
Le matin entre 8h00 et 13h00 / Le soir entre 18h00 et 20h00

Le délai de prévenance étant très serré, nous nous préparons d'ores et déjà à une éventuelle interruption de service du réseau d'électricité.

✉ Un mail d'information sera envoyé aux différents acteurs locaux, commerçants, restaurateurs, entreprises ... **(N'hésitez pas à nous contacter pour vérifier ou mettre à jour vos coordonnées de contact afin d'être tenu informé)**

✉ Communication sur les différents canaux à disposition

✉ Un avis de coupure sera affiché à la mairie et chez les principaux commerçants, le matin même de la coupure.